

# DOSSIER DE CANDIDATURE- MARCHÉ D'HIVER 2024-2025

La Commune recherche des propositions d'occupation des chalets avec des produits et actions permettant de valoriser au mieux l'organisation du marché d'Hiver.

## 1/ PRINCIPES ET CRITÈRES DE SÉLECTION DES PROJETS

Les projets seront sélectionnés dans le respect des principes de transparence et d'égalité de traitement des candidats.

Les projets seront examinés en fonction des critères suivants et une note sur 100 leur sera attribuée :

- Qualité des produits à la vente : **50 points**

Seront particulièrement examinées la variété, la qualité et la provenance des produits proposés privilégiant les circuits courts, les produits bio, artisanaux...

Sera apprécié la fourniture de fiches techniques avec la mention de la provenance et de la traçabilité des produits.

Seront appréciés également les produits en lien avec une animation touristique et hivernale.

- Critère d'ouverture : **20 points**

Seront appréciés une ouverture des chalets tous les jours en période de vacances scolaires, et tous les WE hors vacances scolaires (par weekends on entend les vendredis, samedis et dimanches).

- Critère environnemental : **20 points**

Seront appréciés la gestion autonome des déchets favorisant le recyclage et la réutilisation, l'utilisation de contenants réutilisables (gobelets, carafes, vaisselle...).

Seront appréciés le détail des moyens mis en œuvre pour la gestion du tri sélectif et des déchets en général.

- Critère esthétique : **10 points**

Sera apprécié le soin apporté à l'esthétisme de la décoration intérieure et extérieure du chalet, en lien avec le thème du marché d'hiver (croquis, description, photos...). L'aspect extérieur devra être en harmonie avec l'architecture locale. Les illuminations et bâches publicitaires seront interdites. Les illuminations des chalets seront installées par les services de la Mairie.

**Un malus pour des comportements inappropriés pourra être attribué aux commerçants ayant déjà exposé.**

## 2-PÉRIODES D'OUVERTURE DU MARCHÉ D'HIVER 2024/2025

PÉRIODES D'OUVERTURE
Novembre :
- Ouverture WE 29/30/1 <sup>er</sup> décembre (sous réserve de la date d'ouverture de la station)
Décembre :
- WE du 6/7/8
- WE du 13/14/15
- VS du 20 décembre au 5 janvier
Janvier :
- WE du 10/11/12
- WE du 17/18/19
- WE du 24/25/26
Février :
- WE du 31 janvier/1/2
- VS du 7 février au 10 mars

Mars :

- WE du 14/15/16
- WE du 21/22/23
- WE du 28/29/30(sous réserve de la date de fermeture de la station)

### **3- LISTE DES PIÈCES À FOURNIR**

- La convention, la fiche technique, le bulletin de réservation et la charte éco-responsable complétés et joints en annexe du présent appel à candidatures ;
- Une note de présentation du commerçant comprenant : nom du concept, descriptif des produits proposés à la vente, provenance des produits, gamme de prix, précisions sur les moyens de paiement, détails sur la démarche éco-responsable... ;
- Un justificatif du statut juridique de l'activité candidate :
  - Un extrait Kbis de moins de 3 mois ou un numéro d'immatriculation au Répertoire des Métiers ;
  - La copie de la pièce d'identité de la personne physique postulant ;
  - Copie du contrat d'assurance pour la période d'exploitation concernée (couvrant la structure de vente et la responsabilité civile professionnelle) ;
  - Attestation de formation en hygiène alimentaire si nécessaire ;
- Des photos récentes, en couleur, des produits présentés à la sélection.

En version papier, le dossier devra être envoyé à :

#### **Commune de Font-Romeu-Odeillo-Via**

Services Marchés Publics

1 Avenue Professeur Trombe

66120 FONT-ROMEUE-ODEILLO-VIA

Le dossier pourra être également déposé en Mairie à l'accueil du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30- de 13H30 à 17H00.

Le dossier se présentera sous enveloppe portant la mention « **CANDIDATURE MARCHÉ D'HIVER 2024-2025** ».

En version numérique le dossier pourra être envoyé par courriel à l'adresse [marche-public@mairie-fontromeu.fr](mailto:marche-public@mairie-fontromeu.fr) en indiquant l'objet « CANDIDATURE MARCHÉ D'HIVER 2024-2025 ».

**Toute candidature devra être parvenue à l'Hôtel de Ville au plus tard le VENDREDI 25 OCTOBRE 2024 à 17H00**, cachet de la poste faisant foi.

Tout dossier parvenu après la date et heure limites ne sera pas pris en compte.

### **4-EXAMEN DES DOSSIERS ET CHOIX DES ATTRIBUTAIRES**

Après réception des dossiers, ceux-ci seront examinés par une commission composée d'élus du Conseil Municipal et de techniciens.

Tout dossier incomplet sur la base de la liste fixée à l'article 3 pourra ne pas être pris en compte pour l'attribution des chalets.

La Commission se réserve la possibilité ou non de demander la régularisation des dossiers.

Les dossiers complets seront examinés sur la base des principes et critères fixés à l'article 1er du présent règlement.

Si elle le juge nécessaire, la commune pourra contacter les candidats afin d'obtenir des précision sur leur projet.

La Commune se réserve le droit de ne pas donner suite à la consultation.

La Commune n'est en aucun cas tenu par un quelconque délai de désignation.

## **5-RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES**

Tout renseignement complémentaire pourra être obtenu auprès du service des marchés publics de la Commune, par courriel [marche-public@mairie-fontromeu.fr](mailto:marche-public@mairie-fontromeu.fr) ou par téléphone au 04.68.30.68.25.